

# / PLÉNIÈRE TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES

## SÉANCE DU 13 MAI 2014

mai 2014

### L'ACCORD QUI CACHE LA FORÊT...

#### Déclaration des représentants FO Énergie et Mines

« Nous sommes aujourd'hui réunis en plénière à l'issue de bilatérales et de séminaires sur le temps de travail. Cette réunion se déroule sous une forme inédite, puisque arrivant en fin de bilatérale pour questionner les syndicats tous azimuts, **en terme de contenu, de calendrier, de modalités d'un éventuel accord.**

En préalable, FO Énergie et Mines tient à rappeler que nous ne sommes pas demandeur d'une négociation sur le temps de travail des cadres. L'accord du 25 janvier 1999 et les principes qu'il pose restent pour nous tout à fait d'actualité.

Ensuite, nous voulons souligner que le lancement de ces bilatérales a été consécutif aux attaques infondées de la Cour des Comptes et aux annonces par la direction dans la presse du cap de ces négociations, ce qui a pesé sur ces échanges.

Parallèlement, un grand chantier sur les réorganisations a été lancé et des concertations sont en cours, en particulier à la Division Production Ingénierie, pour répondre aux grands enjeux industriels et commerciaux auxquels nous devons faire face. La priorité est pour nous sur ces chantiers sans en présager l'issue.

Dans cette optique, nous considérons que rien ne serait pire qu'une négociation sur le temps de travail des cadres, lancée dans la précipitation et avant les congés.

Il serait alors légitime que les personnels concernés soient inquiets s'il s'agissait :

- d'imposer le forfait jour à la quasi-totalité des cadres.
- de trouver un texte pour contourner les contrôles de l'inspection du travail.
- de réduire le nombre de jours de RTT pour tous et de surcroît sans contreparties équitables.
- de traiter différemment les salariés en poste et les nouveaux embauchés.
- de remettre progressivement en cause, via un accord temps de travail des cadres, la totalité des équilibres trouvés dans l'ensemble des accords locaux temps de travail.

**FO Énergie et Mines considère que les conditions ne sont pas réunies en l'état pour qu'une négociation que nous n'avons pas demandé initialement, s'enclenche sous de bons auspices.**

Vous nous demandez ce jour nos propositions. Elles sont là, intangibles : **tout accord doit être considéré comme une amélioration de la situation existante**, adapté à la situation, clairement édicté, apportant des contreparties à des efforts nouveaux... **Bref nous demandons que les ambitions sociales soient à la hauteur des ambitions industrielles et économiques.** »